

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 21 Février 2017

Date de la convocation : 14 février 2017

Date d'affichage : 14 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un février à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

Présents : Marie-Odile BOURY, Gérard CHALOT, Virginie CLAUDON, Jacques DELMOTTE, Philippe DELMOTTE, Carole GUILLEMIN, Denis HUANT, Janine MALTIN, Danièle MASSENAT, Philippe NAVET, Yves PRIVET, Philippe RAULET, Chantal SALVADORI, Francis VIGNARDET

Absents : Isabelle RZASA

Secrétaire : Monsieur Francis VIGNARDET

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_001 - TRAVAUX 2017 : Remplacement des portes de la Salle des Fêtes : Demande de subvention

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14	14	0	0	0

Le Maire présente un devis pour le remplacement des portes d'entrée de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de réaliser ces travaux et sollicite :

- Mr le Président du Conseil Général pour l'octroi d'une subvention
- Mr le Président du GIP

Ces travaux dont le montant s'élève à 6 416.67 € H.T seront inscrits en section d'investissement au compte 21312 et financés de la manière suivante :

Subventions sollicitées :

⇒ du Conseil Général

⇒ GIP

Financement par la collectivité :

⇒ Emprunt : solde

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide autorise le Maire à déposer et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017_002 - Ouverture de crédits

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14	14	0	0	0

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

<i>Compte</i>	<i>Crédits Ouverts N-1</i>	<i>Crédits à ouvrir N</i>
165	2 000 €	
21	34 000 €	9 000 €
TOTAL	36 000 €	9 000 €

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Article 21311 : + 9 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'ouvrir les crédits suivants :

Article 21311 : + 9 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

Préparation du budget primitif 2017

Crédits école :

Mr le maire présente au conseil la demande de budget des écoles ainsi que les demandes de travaux (réparation dégâts des eaux, réfection bureau, réfection de la cour, rénovation des peintures classe TPS-PS).

Comme les années passées, le conseil décide d'attribuer 60 € par élève (moitié en fonction du nombre d'élèves présents au 1^{er} janvier et moitié en fonction du nombre d'élèves présents à la rentrée scolaire). Il a également été décidé de refaire les peintures suite au dégât des eaux.

Crédits pompiers :

Mr le Maire présente au conseil la demande de crédits pour les pompiers.

Il été décidé d'attribuer une subvention 1500 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour ses dépenses de fonctionnement ainsi que l'achat de 4 lampes projecteurs, des bip individuels et de rangers pour un montant total de 1220 € TTC. La commune prend également à sa charge les dépenses courantes comme le carburant, l'entretien des véhicules et du matériel, l'abonnement téléphonique, la pharmacie ce qui représente une charge d'environ 3000 €.

Investissement :

En fonction des dépenses déjà engagées (frigo de la salle des fêtes et chauffage de la Mairie) il a été décidé d'inscrire des crédits pour l'achat de jardinières pour la mairie, le remplacement des portes de la salle des fêtes, l'achat de matériel pour les pompiers.

2017_003 - Acceptation legs

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
14	14	14	0	0	0

Mr le Maire communique au conseil un projet d'acte de succession de Mme RICHARD Marie (décédée en 2015) qui fait don à la Commune de 3 parcelles de bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le legs de Mme Marie RICHARD à savoir le don des parcelles suivantes Section B n°91 (9a16), B n°92 (7a72), B 98 (28a30)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017_004 - Convention fourrière

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	14	14	0	0	0

Le Maire présente 2 projets de convention pour la fourrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de souscrire une convention pour la fourrière avec l'entreprise O'LOOK TOUTOU de SAINT-DIZER (coût 0.90€ TTC par habitant)

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

2017_005 - Indemnités de fonction

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	14	14	0	0	0

Vu le décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017

Considérant que Mme Janine MALTIN, conseillère municipale, effectue des nombreuses missions pour la Commune dans le cadre des fêtes et cérémonies et vu l'arrêté municipal de délégation aux adjoints en date du 2 Avril 2014

Après en avoir délibéré, à compter du 1^{er} Mars 2017, le montant des indemnités de fonction des élus est fixé aux taux suivants :

Fonction	Prénom - NOM	Taux en % de l'indice brut terminal fonction publique	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT ANNUEL
Maire	Jacques DELMOTTE	31,00%	1 199,90 €	14 398,77 €
1er Adjoint	Philippe RAULET	6,80%	263,20 €	3 158,44 €
2ème Adjoint	Marie-Odile BOURY	4,00%	154,83 €	1 857,91 €
3ème Adjoint	Yves PRIVET	8,25%	319,33 €	3 831,93 €
4ème Adjoint	Francis VIGNARDET	6,80%	263,20 €	3 158,44 €
Conseiller	Janine MALTIN	4,00%	154,83 €	1 857,91 €
TOTAL			2 355,28 €	28 263,38 €

QUESTIONS DIVERSES

1. LOCATION LOGEMENT n°3

Le Maire informe le conseil municipal que le logement n°3 est vacant. Toute personne intéressée peut retirer un dossier au secrétariat de mairie

2. RECLAMATION FACTURE EAU

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr DELAHAYE Romain qui demande un dégrèvement de sa facture d'eau suite à une surconsommation due à une fuite sur son installation.

Avant de prendre une décision, le Conseil souhaite que Mr DELMAHAYE fournisse une attestation de son assureur indiquant que son assurance ne prend pas en charge la surconsommation.

3. ABRIBUS

Mr le Maire informe le conseil qu'à plusieurs reprises Mr KESLER Fabrice demeurant 6 Rue Perdue (à côté de l'abribus) se plaint des nuisances (tapages nocturnes, dégradations) et ce malgré l'intervention des gendarmes.

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal décide, dans un premier temps de retirer le banc à l'intérieur de l'abribus, ce qui incitera peut être, les jeunes à moins s'installer dans cet endroit.

4. FETE DES MARES

La fête des mares sera organisée à LOUVEMONT le MERCREDI 7 Juin 2017. Une découverte de l'écosystème de la mare sera organisée par le CPIE du pays de SOULAINES. Cette animation sera gratuite. Les informations utiles seront communiquées en temps utile.

5. Le tour de garde des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai est établi en fonction des disponibilités de chacun.

6. A la demande de Mr NAVET, une information relative à la grippe aviaire sera faite à la population via le site INTERNET et la page FACEBOOK.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Fait à LOUVEMONT, les jours, mois et an susdits